

Par e-mail : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/12/11/l-usine-sanofi-qui-produit-la-depakine-encore-a-l-origine-de-rejets-toxiques-hors-norme\\_6205203\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/12/11/l-usine-sanofi-qui-produit-la-depakine-encore-a-l-origine-de-rejets-toxiques-hors-norme_6205203_3244.html)

## **L'usine Sanofi qui produit la Dépakine encore à l'origine de rejets toxiques hors norme**

**Selon les informations du « Monde », le site a rejeté dans l'atmosphère en novembre un composé potentiellement cancérigène dans des quantités qui dépassent plus de 75 fois la limite autorisée.**

Par Stéphane Mandard

Publié le 11 décembre 2023

Entre le 15 novembre et le 21 novembre, l'usine Sanofi de Mourenx (Pyrénées-Atlantiques) qui produit la Dépakine a rejeté dans l'atmosphère du bromopropane dans des quantités (156 mg/m<sup>3</sup>) qui dépassent de plus de soixante-quinze fois la limite autorisée (2 mg/m<sup>3</sup>), a appris *Le Monde*. Le bromopropane entre dans la composition du médicament antiépileptique. Il est classé cancérigène, mutagène et reprotoxique possible par le Centre international de la recherche sur le cancer et fait l'objet d'une autosurveillance de la part de l'industriel.

Selon les informations du *Monde*, Sanofi a attendu mercredi 6 décembre pour informer les industriels lors d'un comité de suivi du site du bassin chimique de Lacq, qui réunit une vingtaine d'installations classées Seveso, synonyme d'activités dangereuses pour l'homme et l'environnement. Les dépassements ont été évoqués en fin de réunion dans les « *points divers* ».

Le groupe pharmaceutique français est visé depuis 2022 par une information judiciaire notamment pour mise en danger d'autrui après la révélation, en 2018, de rejets massifs de bromopropane et de valproate de sodium, la substance active de la Dépakine.

### **« Incident grave »**

Hasard du calendrier, c'est aussi le 15 novembre qu'une première plainte a été déposée contre X pour mise en danger d'autrui par une riveraine de l'usine Sanofi de Mourenx : Mélanie S., qui s'est confiée au *Monde*, n'a jamais pris de Dépakine mais ses deux enfants présentent des troubles neurodéveloppementaux (autisme) similaires à ceux constatés chez les enfants exposés in utero. Elle travaille depuis 2011 dans un bureau situé à une cinquantaine de mètres de la cheminée de Sanofi. Deux jours après le dépôt de la plainte, le 17 novembre, Sanofi assurait au *Monde* avoir « *entrepris un large programme d'investissements sur son installation de Mourenx, qui répond à toutes les prescriptions préfectorales en matière d'émissions* ».

« *Contrairement à ce que prétend le groupe, ces nouveaux rejets toxiques sont la preuve que Sanofi n'a pas fait tout le nécessaire et continue à émettre dans l'atmosphère des substances dangereuses pour la santé de la population*, réagit Marine Martin, la présidente de l'Association d'aide aux parents d'enfants souffrant du syndrome de l'anticonvulsivant (Apesac), partie civile dans la procédure en cours. *C'est pourquoi il est d'autant plus important que la justice aille au bout de son enquête sur les conséquences sanitaires de cette pollution.* »

La CGT est également partie plaignante dans l'instruction ouverte en 2022. « *Sanofi n'a pas informé les instances représentatives de cet incident grave, ce n'est pas normal, tonne Jean-Louis Peyren, coordinateur de la CGT chez Sanofi. Il ne faut pas s'étonner ensuite si les gens doutent de la bonne foi de Sanofi.* » Contacté, le groupe pharmaceutique évoque un « *évènement isolé et très bref lié à la dégradation des charbons actifs de l'unité de traitement à la suite des fortes intempéries qui ont touché la région les jours précédents* ». « *Les charbons ont été remplacés et les émissions en bromopropane sont redevenues conformes, permettant la reprise de la production après accord des autorités* », fait-on savoir de même source.

Les filtres à charbon auraient été saturés à cause de problèmes d'étanchéité. Des explications qui ne convainquent pas la CGT : « *Nous demandons des investigations pour lever les doutes sur ce qui a conduit à cet incident* », commente Jean-Louis Peyren.

## Une plainte avait été déposée

Elles laissent également dubitative la Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (Sepanso), à l'origine de l'alerte en 2018 sur les rejets massifs de Sanofi qui a conduit la justice à ouvrir une enquête. « *D'une part, ce n'est pas la première fois qu'il y a des intempéries avec de fortes pluies à Mourenx et Sanofi n'avait jamais mentionné un tel dysfonctionnement ; d'autre part, s'il y a un problème d'étanchéité sur les filtres qui laissent entrer de l'eau, cela signifie qu'en sortie ils laissent aussi passer des substances qu'ils sont censés bloquer* », fait remarquer Patrick Mauboules, représentant la Sepanso au comité de suivi du site.

Selon un rapport de l'inspection des installations classées de février, que *Le Monde* a pu consulter, le contrôle des eaux pluviales du site a également mis en évidence des dépassements des valeurs limites d'émission pour le valproate de sodium dans des prélèvements effectués fin 2021 et début 2022, en sortie de lagune, avant d'être rejeté dans le Gave.

Contactée, la préfecture des Pyrénées-Atlantiques répond que la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement a mené « *une inspection réactive* » le 24 novembre après avoir été prévenue le 21 novembre par Sanofi. « *Après redémarrage des installations le 28 novembre, les rejets ont été contrôlés à une fréquence quotidienne pendant les trois premiers jours : les résultats des analyses réalisées par un laboratoire extérieur démontrent le retour à la conformité des rejets en bromopropane* », précise-t-on de même source.

Une étude des risques sanitaires a été demandée à Sanofi pour quantifier les potentiels impacts sanitaires liés à cet épisode de pollution. Elle fait l'objet d'une analyse par les services de l'Etat. La préfecture ajoute que « *depuis l'été 2018, cet évènement constitue le premier dépassement en bromopropane dont l'administration a connaissance* ».

**Mise à jour le 11 décembre à 18 heures**, avec la réaction de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Stéphane Mandard